

UN HÉRITAGE LÉGENDAIRE

Reinert, dit « Sombre », natif de Larochette et Radjah de Sardhana

par

MARCEL NOPPENY

(Suite.)

Le Testament de la Bégum

La Bégum Zeib-oul-Nissa-Fourzound-Azouzaï-Oumdoud-oul-Ouraïkin, veuve et — nous venons de le voir — héritière, selon la loi locale et de par la volonté impériale du Grand Mogol, de Walther Reinhardt, avait, nous le rappelons, adopté le fils naturel et reconnu de son mari, le prénommé Aloyse Balthasar, mort d'ailleurs longtemps avant elle, et pour préciser, en 1803, à Delhi, du choléra éminemment asiatique... Héritier lui-même d'une partie de la fortune paternelle, il avait épousé une jeune Française, Julie-Anne Lefèvre, dont il avait eu deux enfants: un garçon, Aloyse Reinhardt, mort avant son père, en 1802, et une fille, nommée Julie-Anne comme sa mère, et à qui sa fortune personnelle avait passé.

Cette Julie-Anne donc, petite-fille naturelle de Walther Reinhardt et petite-fille adoptive de la Bégum, épousa un Ecossais du nom de Dyce, premier ministre de la Bégum. De ce mariage naquirent un fils, du nom de David, et deux filles, Georgina et Anne-Marie « les Dyce », comme il convient de dire en style de procédure.

M. Dyce père et sa femme, née Sombre, étant venus à mourir, la bisaïeule par droit d'adoption, Zébulnissa, s'occupa des enfants, les fit élever à sa cour et institua, par testament daté de l'année 1834, son arrière petit-fils David Dyce légataire universel, chacune des sœurs de celui-ci recevant un legs de 750.000 francs. Pour bien marquer les motifs qui la faisaient agir, elle mettait une condition à l'entrée en jouissance du legs principal: David Dyce devait ajouter le nom de son bisaïeul maternel Sombre au sien propre et prendre le nom de Dyce-Sombre.

Pour le surplus, la Bégum disposait de sa fortune, s'élevant à 15 millions environ de francs-or, de la façon suivante, incontestablement paradoxale:

- 150.000 roupies au pape.
- 100.000 roupies aux pauvres de Sardhana.
- 100.000 roupies pour le séminaire catholique de Sardhana.
- 100.000 roupies pour la cathédrale de Sardhana.
- 100.000 roupies pour les missions catholiques de Calcutta, Bombay et Madras.
- 30.000 roupies pour les missions catholiques d'Agra.
- 12.000 roupies pour l'église de Mirut.
- 50.000 roupies pour l'archevêque anglican de Canterbury.
- 50.000 roupies pour les pauvres de l'évêque protestant de Calcutta.
- 100.000 roupies pour les missions et œuvres de bienfaisance du même.
- 75.000 roupies pour le général Brow, exécuter testamentaire¹⁾.

Restait, en plus des 750.000 francs accordés à Georgina et à Anne-Marie, la bagatelle de 11 millions de francs-or, revenant à David Dyce-Sombre, légataire universel.

Peu de temps avant sa mort, la Bégum avait délégué son chapelain, le père capucin Jules César, à Rome afin d'y avoir

audience du pape Grégoire XVI et de solliciter du Saint-Père: pour le jeune Dyce-Sombre, une distinction honorifique; pour l'envoyé lui-même, son élévation au siège épiscopal de Sardhana (à créer); pour la Bégum, la bénédiction apostolique; et pour la cathédrale de Sardhana, des reliques. Grégoire XVI se rendit à ces désirs ingénus: Dyce-Sombre vit ses mérites récompensés par l'octroi de l'ordre du Christ; le capucin Jules César devint Monseigneur Scotti, évêque *in partibus* d'Amathunta et vicaire apostolique de Sardhana; la Bégum reçut la bénédiction papale, et la cathédrale des reliques de saint. Quant à Zébulnissa, elle mourut deux ans après, le 27 janvier 1836, à l'âge de 89 ans.

Elle fut enterrée avec une pompe extraordinaire. David Dyce-Sombre et ses deux beaux-frères, le colonel Salaroli et le colonel Troup, menaient le deuil. Le jour même des obsèques, le gouvernement anglais, par l'organe de sir Hamilton, ministre plénipotentiaire de Sa Gracieuse Majesté à la Cour de la Bégum, prononçait l'annexion de la principauté de Sardhana au district anglais de Mirut.

A peine en possession de la prodigieuse fortune que lui avait laissée son aïeule par droit d'adoption, David Dyce-Sombre, riche déjà à millions du fait de son arrière grand-père naturel Walther Reinhardt, intenta un procès au gouvernement des Indes, comme étant aux droits de la Indian Company. Ce procès avait pour objet les territoires directement concédés à la Bégum par le Grand Mogol et dont la Sérénissime Compagnie s'était sans plus emparé, ainsi que le matériel de guerre abandonné par Zébulnissa en suite de sa campagne malheureuse de 1803. Ce procès qui dura comme on l'a vu, jusqu'en 1877, n'avait, comme l'écrivait M. de Roebé, rien à voir avec l'affaire Soumrou proprement dite. Les infortunés pseudo-héritiers qui font état des millions obtenus par lady Forester pour se bercer de l'espoir d'en obtenir à leur tour autant, confondent autour avec alentour!

Anne-Marie et le colonel Tromp, son mari, disparurent. Le père Noti n'a rien pu apprendre à leur sujet, ni à celui de leurs éventuels descendants. Georgina Solaroli et son époux partirent pour l'Italie, pays d'origine du colonel, qui y prit le nom de marquis de Briona.

Quant à David Ochterlony Dyce-Sombre (né en 1808, marié en 1840, mort en 1851), il quitta lui aussi les Indes à la mort de la Bégum. On le vit, dès 1837, à Rome, où il se fit recevoir par le pape. Il profita de son séjour dans la ville sainte, pour y faire célébrer, en l'église St-Charles, un service anniversaire de la mort de son aïeule au cours duquel le futur cardinal Wiseman prononça l'oraison funèbre de cette princesse. De Rome, il se rendit à Paris, où il fut reçu par Louis-Philippe et fut, vingt-quatre heures, un objet de curiosité; puis il partit pour Londres, où il se livra aux excentricités les plus orientales. Le 26 décembre 1840, il convola en justes noces avec l'honorable Mary Anna Jervis, fille du Viscount St-Vincent, celle-là même qui devait devenir plus tard lady Forester.

(A suivre.)

¹⁾ C'est incontestablement à ce testament de la Bégum de Sardhanah que fait allusion Thackeray dans son « Livre de Snobs » quand il dit: « Après la mort de la princesse du Congo, de si respectable mémoire, on trouva dans son testament qu'elle avait légué 10,000 livres au pape et 10,000 livres à l'archevêque de Cantorbéry. De cette façon, elle était sûre de son affaire et, de quelque côté que fût le bon parti, elle ne pouvait manquer d'avoir pour elle les puissances religieuses. C'est là du snobisme sans déguisement. »